



# Un syndicat radicalement attaché aux droits des salarié-es !

mai 2023

**L'équipe d'accueil du musée du quai Branly - Jacques Chirac vous informe que depuis le 30 mai à partir de 15h00 nous procédons à une cessation collective et concertée du travail suite à la dégradation de ses conditions de travail et les irrégularités de paie du mois d'avril avec les revendications professionnelles suivantes :**

- A - prise au sérieux des problèmes de paie, signalés par de nombreux agents à la direction de Pénélope, sans que cette dernière réponde, ni même accuse réception ;
- B - visite sur le site des chargés RH et Paie ;
- C - arrêt du manque de considération des agents avec la création des postes jadis occupés par la sûreté et sans relation avec l'accueil (silos, comptage jauges de sécurité dôme en galerie jardin, en mezzanines, pierre lyre, etc.) ;
- D - remplacement des absents, remise du poste de volant.
- C - conditions de travail non résolues (salle de pause, situation à l'accueil administratif, etc.)

En outre, dans le cadre de la rédaction du nouveau Contrat Multi-Services (CMS 6), depuis janvier nous avons présenté à Engie et Penélope des revendications pour lesquelles il n'y a pas eu de retour, ni de négociation :

- 1.** Intégration au contrat d'une clause portant sur un taux de reprise obligatoire du personnel d'accueil et réservation à 80% (avec le maintien de la même ancienneté, rémunération, horaires de travail).
- 2.** Intégration au contrat d'une clause fixant l'obligation pour les prestataires qui gagnent le nouveau marché de 2.1) rémunérer le personnel d'accueil et réservation 16% de plus de leur salaire actuel et de 2.2) fixer comme plancher les taux horaires minimaux suivants (en brut) : 13€ pour les hôtesse et hôtes d'accueil et le personnel du service de réservation ; 16€ pour les chefs d'équipe ; 18€ pour les adjoints au RO ; 20€ pour les RO.
- 3.** Intégration au contrat d'une clause fixant l'obligation pour les prestataires qui gagnent le nouveau marché de rémunérer les dimanches et les jours fériés à hauteur de 100%.
- 4.** Intégration au contrat d'une clause fixant l'obligation pour les prestataires qui gagnent le nouveau marché d'allouer au personnel d'accueil une prime d'habillage / déshabillage de 25€ brut par mois.
- 5.** Intégration au contrat d'une clause fixant l'obligation pour les prestataires qui gagnent le nouveau marché d'allouer une prime de troisième langue à hauteur de 35 € brut par mois et maintien de la prime LSF.
- 6.** Création de postes en médiation culturelle, accessibles sur la base du volontariat, avec 2 heures de formation/préparation par semaine.
- 7.** Horaires fixes pour, au moins, 70% de l'équipe. Pas de modulation du temps de travail, qui épuise l'équipe et qui ne permet pas le

paiement de ses heures supplémentaires.

**8.** Prime qualité pour le personnel du service de réservation 120 €

**9.** Intégration d'un deuxième poste de chef d'équipe week-end au contrat (comme déjà négocié au moment du passage au CMS 5).

**10.** Intégration du poste de Responsable Formation et Contrôle Qualité (RFCQ) au contrat.

**11.** Intégration d'un poste d'adjoint au responsable opérationnel section 1 et 2 (RO).

**12.** Intégration d'un poste d'adjoint au responsable opérationnel (RO) section 13 Manifestations au contrat.

**13.** Fin de journée chefs d'équipe à 19h30.



## On lâche rien !